

COMMUNE DE HUEZ

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L. 2224.5 du code général des collectivités territoriales et au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peuvent être obtenus sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	4
1.1. Présentation du territoire desservi	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Estimation de la population desservie	5
1.4. Nombre d'abonnés	5
1.5. Eaux brutes	6
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2. Achats d'eaux brutes	7
1.6. Eaux traitées	7
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019	7
1.6.2. Production	7
1.6.3. Achats d'eaux traitées	8
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5. Autres volumes	8
1.6.6. Volume consommé autorisé	9
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
2. Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1. Modalités de tarification	9
2.2. Facture d'eau type	10
2.3. Recettes	11
3. Indicateurs de performance	11
3.1. Qualité de l'eau	11
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	12
3.3. Indicateurs de performance du réseau	13
3.3.1. Rendement du réseau de distribution	13
3.3.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	13

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau	14
4. Financement des investissements.....	14
4.1. Branchements en plomb.....	14
4.2. Montants financiers.....	15
4.3. État de la dette du service	16
4.4. Amortissements.....	16
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	16
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	17
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	17
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	17
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

- Communal**
 Intercommunal

Nom de la collectivité : Commune de HUEZ

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

Compétences liées au service :

	OUI	NON
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
Commune de HUEZ

Existence d'une CCSPL Oui Non

Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation*: Non

Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation*: 3/12/2015 Non

Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation*: 01/2013 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en

- régie
- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public: affermage
- délégation de service public: concession

Nature du contrat :

Nom du prestataire : SUEZ EAU FRANCE

Date de début de contrat : 01/01/2016

Date de fin de contrat initial : 31/12/2027

Date effective de fin de contrat : 31/12/2028 (prolongation d'un an par avenant)

Nombre d'avenants : 1 (délibération du 4 mai 2022 – avenant signé le 18 mai 2022)

Nature exacte de la mission du prestataire : Les missions d'exploitation déléguées sont principalement :

- La production et le traitement de l'eau potable,
- La distribution publique d'eau potable,
- La surveillance et l'entretien du réseau et des installations annexes,
- Le suivi et le maintien de la qualité de l'eau distribuée,
- La vidange, le nettoyage et la désinfection des réservoirs,
- La relève, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 340 habitants permanents (6 675 unités logements au total) au 01/01/2022 (l'augmentation du nombre d'unités de logements est liée notamment à la redéfinition d'une unité de logement).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 3 996 abonnés au 31/12/2022 (3 929 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune desservie est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Variation en %
HUEZ	3 929	3 996	3 996	0	+ 1,70 %
TOTAL	3 929	3 996	3 996	0	+ 1,70 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 114,86 abonnés/km au 31/12/2022 (113,89 abonnés/km au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation facturée moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 103,05 m³ au 31/12/2022 en légère augmentation par rapport à la consommation moyenne au 31/12/2019 de 98,65 m³ (dernier exercice non impacté par la crise sanitaire).

Nombre d'abonnés					
Désignation	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	3 929	3 948	3 929	3 996	1,7%
Total	3 929	3 948	3 929	3 996	1,7%

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 990 485 m³ au milieu naturel (Lac Blanc) pour l'exercice 2021 (761 141 m³ pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Lac Blanc	Lac d'altitude	100 L/s	761 141	990 485	+ 30 %

Cette augmentation est en grande partie justifiée par l'interruption de l'exploitation du domaine skiable et de l'activité touristique induite lors de l'exercice 2021. Lors de l'exercice 2022 aucune restriction n'ayant eu lieu la consommation liée à la production de neige a été de 199 926 m³.

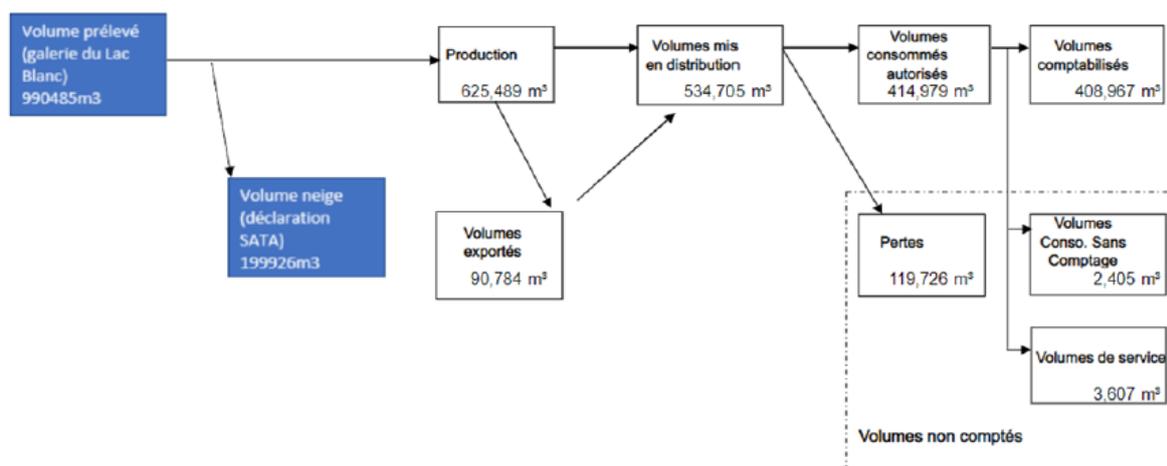
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Pas d'achat d'eaux brutes sur le service.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



1.6.2. Production

Le service a 1 station de traitement :

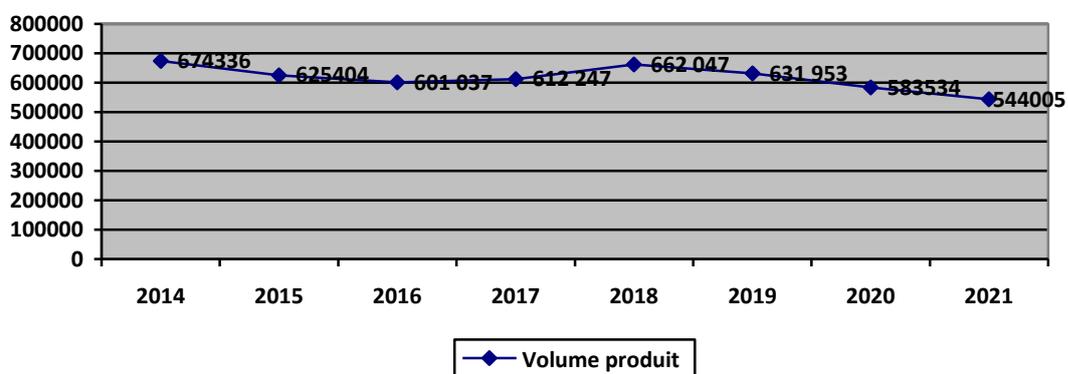
Nom de la station de traitement	Type de traitement
Usine du Signal	Filtration - reminéralisation

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource et implantation	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m³	Variation des volumes produits en % / N-1	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Lac Blanc	544 005	625 489	+ 14,97 %	80 %

Comme rappelé *supra* cette augmentation est liée au fait que l'exercice 2021 a été marqué par une réduction de l'activité touristique liée à la crise sanitaire contrairement à l'exercice 2022.

Les volumes produits lors de l'exercice 2022 sont dans la moyenne des exercices précédents :



1.6.3. Achats d'eaux traitées

Néant

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m³	Variation en % entre 2021 et 2022
Total vendu aux abonnés (V7)	388 896	387 626	351 834	226 462	411 791	+ 81 %
Vente en gros Commune d'Auris Oisans	106 969	83 989	91 469	72 737	90 784	+ 24,81 %

1.6.5. Autres volumes

Autres volumes	Exercice 2021 en m³/an	Exercice 2022 en m³/an	Variation en % entre 2021 et 2022
Volume consommation sans comptage (V8)	5 850	2 405	-58,9 %
Volume de service réseau (V9)	14 863	3 607	-75,7 %

1.6.6. Volume consommé autorisé

Volumes consommés autorisés (m ³)					
Désignation	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	417 643	352 839	267 080	408 967	53,1%
- dont Volumes facturés (E')	387 626	352 798	228 339	408 434	78,9%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrévés, gestes commerciaux...) (E'')	30 017	41	38 741	533	- 98,6%
Volumes consommés sans comptage (F)	2 240	2 240	5 850	2 405	- 58,9%
Volumes de service du réseau (G)	4 047	5 687	14 863	3 607	- 75,7%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	423 930	360 766	287 793	414 979	44,2%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 34,793 kilomètres au 31/12/2022 (34,544 en 2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Le tarif			
Détail prix eau	01/01/2022	01/01/2023	N+1/N (%)
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	84,42	93,88	11,2%
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m ³)	0,44633	0,4822	8,0%
Taux de la partie fixe du service (%)	61,18%	61,87%	1,1%
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	1,56392	1,68483	7,7%
Prix HT au m ³ pour 120 m ³	1,48233	1,59703	7,7%

2.2. Facture d'eau type



réf. client : 98-7249444966

facture n° : F120-0148081

contacts

- www.toutsurmonneau.fr
accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
☎ 0977 408 408
APPEL NON GRATUIT
- urgence 24h/24
☎ 0977 461 133
APPEL NON GRATUIT
- SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE
- www.toutsurmonneau.fr/acceo

message personnel

Fiches Qualité Eau disponibles sur le site de l'ARS : <http://infrastructures.atlasante.fr>

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmonneau.fr



COMMUNE HUEZ EAU 120 M3 RAD
RUE SPECIMEN 120
38750 HUEZ

Service de l'eau de la commune d'Huez

SPECIMEN 120 M3

15 Mars 2023

	m ³	montant TTC
Votre abonnement		99,04 €
Votre consommation	120 m ³	103,14 €

Net à payer

202,18 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 16 mars 2023
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0148081-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmonneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			158,04		166,73
ABONNEMENT					
Part SUEZ EAU France : par compteur et selon diamètre du 01/01/2023 au 01/01/2024	2	3,68	7,36	5,5	
Part SUEZ EAU France : Unité de Logement du 01/01/2023 au 01/01/2024	2 ul	40,26	80,52	5,5	
Part Commune de HUEZ : Unité de Logement du 01/01/2023 au 01/01/2024	2 ul	3,06	6,00	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France					0,0
T1 de 0 M3 à 100 M3 du 01/01/2023 au 01/01/2024	100 m ³	0,2764	27,64	5,5	
T2 de 100 M3 à 999999999 M3 du 01/01/2023 au 01/01/2024	20 m ³	0,6118	12,22	5,5	
Part Commune de HUEZ					0,0
T1 de 0 M3 à 100 M3 du 01/01/2023 au 01/01/2024	100 m ³	0,04	4,00	5,5	
T2 de 100 M3 à 999999999 M3 du 01/01/2023 au 01/01/2024	20 m ³	0,71	14,00	5,5	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) du 01/01/2023 au 01/01/2024	129 m ³	0,0525	6,30	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			33,60		35,45
AGENCE RHONE MEDITERRANEE CORSE					
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) du 01/01/2023 au 01/01/2024	129 m ³	0,26	33,60	5,5	
TOTAL HT			191,64		
MONTANT TVA (5,5%)			10,54		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					202,18
Net à payer					202,18 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

RPM de 021.236.040 Euro - SIREN 410631457 RCS Marseille - N° TVA intracommunautaire : FR79 410631457

Note : En annexe au présent document est jointe la note d'information de l'Agence de l'eau RMC expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau.

Recettes

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2022

Détail des produits

en milliers d'€uros	2021	2022	Ecart en %
TOTAL	841,44	1 167,74	38,8%
Exploitation du service	604,66	763,45	26,3%
• Partie fixe facturée	476,26	548,20	
• Partie proportionnelle facturée	82,27	169,97	
• Cession d'eau facturée	29,05	49,75	
• Variation de la part estimée sur consommations	17,08	-4,46	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	0,01	0,00	
Collectivités et autres organismes publics	199,86	363,14	81,7%
• Part Collectivité	124,00	218,27	
• Redevance prélèvement	12,63	26,70	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	63,24	118,16	
Travaux attribués à titre exclusif	9,26	1,25	-86,5%
• Branchements	9,26	1,25	
Produits accessoires	27,65	39,90	44,3%
• Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	12,56	11,91	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	-0,06	2,05	
• Autres produits accessoires	15,15	25,93	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	25	0	100%
Physico-chimique	6	0	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement impose de nouvelles obligations en matière de description des réseaux d'eaux usées à travers l'Indice de connaissance de gestion patrimoniale du réseau. Cet indice de connaissance doit atteindre la note minimale de 40/45. La cotation minimale repose avant tout sur le descriptif détaillé de 50 % du linéaire, d'une part pour le diamètre et le matériau et, d'autre part, sur l'âge ou la date de pose des canalisations (cf. Arrêté du 2 déc. 2013).

Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2022
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	65
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	110

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution

Rendement de réseau (%)			
Désignation	2020	2021	2022
Volumes consommés autorisés (H)	360 766	287 793	414 979
Volumes eau potable exportés (C)	91 469	72 737	90 784
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	583 534	461 251	625 489
dont volumes eau brute prélevés (A')	583 534	461 251	625 489
dont volumes de service production (A'')	0	0	0
Volumes eau potable importés (B)	0	0	0
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	77,50	78,16	80,86

3.3.2. Indice linéaire de pertes en réseau et indice linéaire des volumes non comptés

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)				
Désignation	2019	2020	2021	2022
Volumes mis en distribution (D)	547 964	492 065	388 514	534 705
Volumes comptabilisés (E)	417 643	352 839	267 080	408 967
Volumes consommés autorisés (H)	423 930	360 766	287 793	414 979
Pertes en réseau (D-H) = (J)	124 034	131 299	100 721	119 726
Volumes non comptés (D-E) = (K)	130 321	139 226	121 434	125 738
Linéaire de réseau de distribution (km) (L)	34,261	34,544	34,544	34,793
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	366	365	365
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	9,92	10,39	7,99	9,43
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	10,42	11,01	9,63	9,9

3.3.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0	0	0,006	0,090	0,120	1,790

Descriptif pour l'exercice 2022: 0,510 kml route de la Poste + 1,200 kml chalet du lac Besson + 0,080 kml Section basse du Chemin Chamont

Au cours des 5 dernières années, 2, 006 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 5,14 % (0,0034 % en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80%.

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	1 102	1 105	1 111
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	3	3	1
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,27 %	0,27 %	0,09 %

Le dernier branchement en plomb sera remplacé à l'automne 2023.

4.2. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0 €* 44 920 € (travaux Commune)	0 €* 55 642 € (travaux Commune)	0 €* 389 972 € (travaux Commune) **
Montants des subventions en €	0 €	0 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €	0 €

*cf chapitre 4.4.2 page 84 du RAD 2022 – montant des travaux d'investissement engagés par le délégataire hors renouvellement

** Montant de la tranche 2022 des travaux de rénovation de l'usine du Signal (mise en place d'une phase de maturation et reprise de l'étanchéité des filtres à calcaire) + montant des renouvellements du réseau

• LE SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUVELLEMENT

Les dépenses constatées de renouvellement au cours des 5 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)					
Opération	2018	2019	2020	2021	2022
Renouvellement	31 275,73	23 528,36	7 432,72	59 368,55	61 038,62

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0 €	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital : 0 €	En capital : 0 €
	En intérêts : 0 €	En intérêts : 0 €

4.4. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 110 776 € pour la collectivité Commune d'Huez.

L'amortissement des investissements du délégataire est de 113 036 € pour l'année 2022.

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Perspectives de renouvellement sur la Station de traitement du Signal

- Finalisation de la deuxième phase de réhabilitation du génie civil des bassins de neutralité à l'occasion de passer du calcaire marin au calcaire terrestre.
- Remplacement de l'automate de l'Usine.

Autres perspectives

- Génie civil sur la cuve de 2 000m³ : une fissure à reprendre.
- Brises charges 2300 : Finalisation des travaux de sécurisation et remplacement du tranquillisateur de 800 Acier en inox.
- Brise charges 1900 : Finalisation du remplacement de conduite.
- Surpresseur du super signal : mise en place de 2 variateurs de démarrage.
- Lac blanc : intervention avec plongeur pour le nettoyage des crépines de fond.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L. 261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance mais aucune suite n'a été donnée.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Pas de bénéficiaire	0 €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs du décret du 2 mai 2007							
Thème	Indicateur	2019	2020	2021	2022	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	3 929	3 948	3 929	3 996	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	34,26	34,54	34,54	34,79	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,5043 7	1,5254	1,56392	1,68483	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	75	100	100	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	80,37	77,5	78,16	80,86	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110	110	110	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	80	80	80	80	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	10,42	11,01	9,63	9,9	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	9,92	10,39	7,99	9,43	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	1	0	2	2	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,0001	0	-	-	Euros par m ³ facturés	A

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2022	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 50001 Version 2018	Oui	Oui / Non	A



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

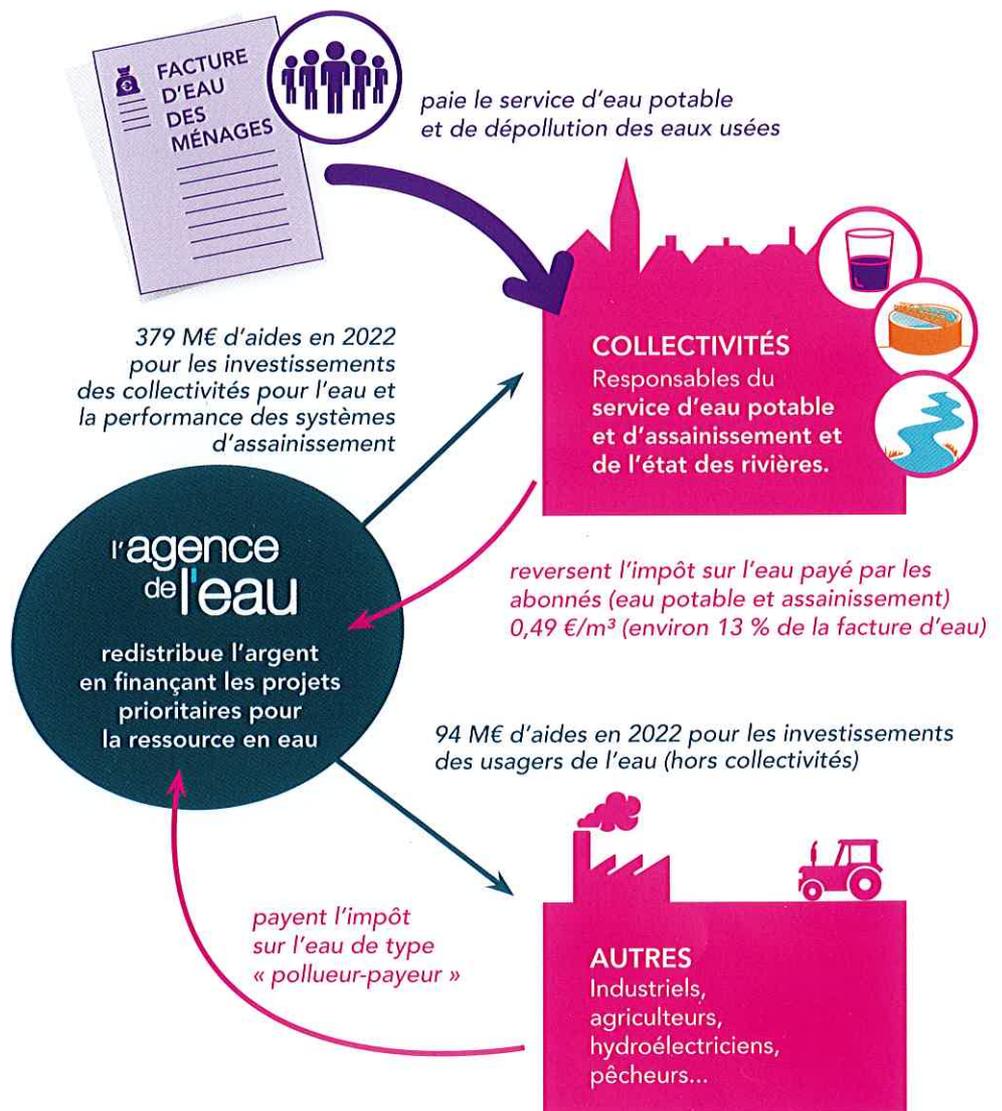
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,87 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **13 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



**SAUVONS !
L'EAU !**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

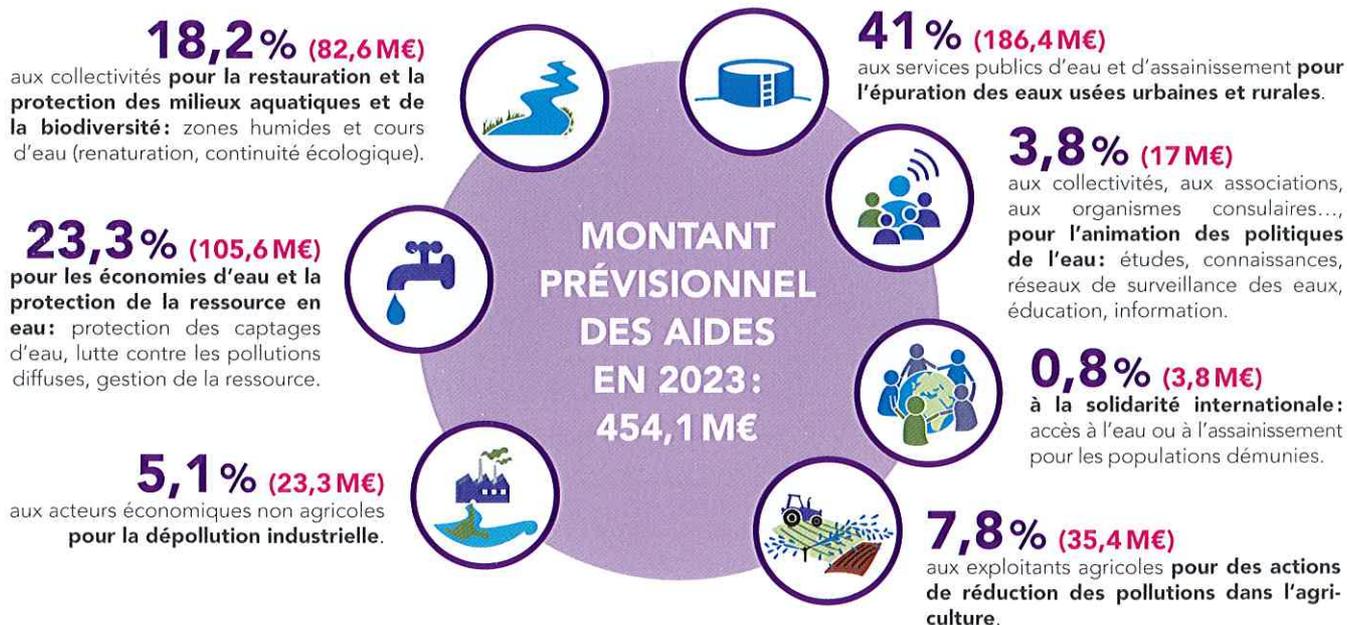
2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- **Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

QUALITÉ DES EAUX

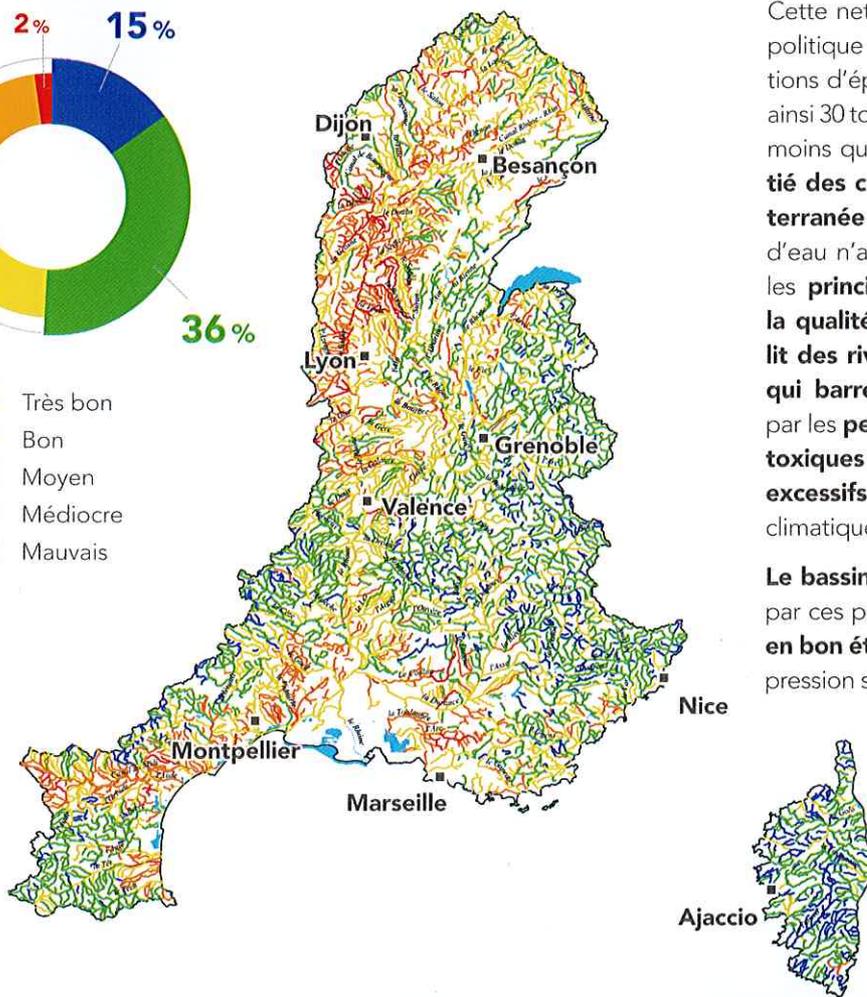
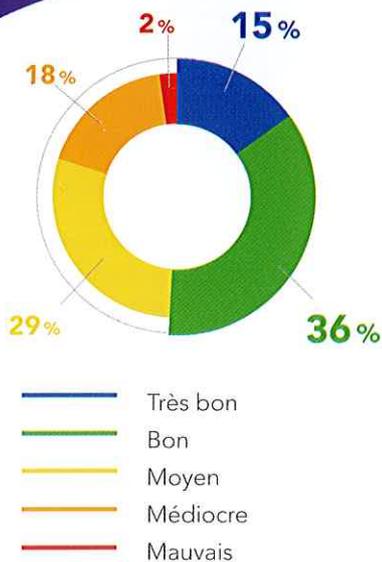
Etat écologique des cours d'eau

Données 2021

Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes